

PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT II

Examen du 28 août 2019

Prof. Alexis Keller

- Veuillez répondre **aux deux questions** suivantes, en 5 pages **maximum** (les pages supplémentaires ne seront pas corrigées).
- L'examen dure deux heures.
- Merci d'écrire lisiblement.
- Matériel autorisé : les textes étudiés en cours, raisonnablement annotés.

Question 1

Quel est, selon Kant, le principe moral suprême ? Expliquez le raisonnement qui lui permet d'arriver à ce principe.

Question 2

Pensez-vous comme les libertariens que nous sommes « propriétaires de notre corps » ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des exemples connus et/ou sur votre recueil de textes.

BON TRAVAIL !

Nom: Forer 16-309-965 Prénom: David

Professeur/Professeure: M. Keller

Epreuve: Philosophie et sociologie du Droit II Date: 28.08.19

3,5 / 5,5

AK (5,5)

Question 1:

Le principe moral, selon Kant, n'est autre que la dignité humaine. Voyons ensemble comment il arrive à cela.

Kant postule du postulat que nous sommes des êtres rationnels, d'autre de nature, libres et autonomes.

Pour lui, agir de manière autonome veut dire agir sans être soumis à des dictats de la nature ou à des conventions sociales. Un acte autonome s'oppose à un acte hétéronome; ce dernier se définit par sa finalité, il répond à des désirs que nous avons (par exemple, nous mangeons car nous avons faim).

Dès lors, Kant va se concentrer sur l'intention qui préside une action et non pas sur les conséquences de ladite action (aussi catastrophiques soient-elles). Il dit donc qu'un principe moral supérieur doit guider les actions, guider la prise de décision de celles-ci. Ce principe va se dégager par deux impératifs catégoriques.

Le premier de ces deux impératifs catégoriques, pour le citer (Kant, Métaphysique des mœurs I, p. 97), s'énonce ainsi: "Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle". Pour reformuler et simplifier, il faut donc agir de manière à pouvoir universaliser sa maxime.

Le deuxième impératif catégorique peut s'énoncer, à nouveau pour le citer (Kant, Métaphysique des mœurs I, p. 107), comme suit: "L'être humain, et en général tout être raisonnable* existe comme fin en soi, et non pas simplement comme moyen".

Ces deux impératifs catégoriques (surtout le deuxième) font de la dignité humaine le principe moral supérieur et le cœur de sa philosophie avec les

* L'on voit ici l'erreure de la question animale, savoir si l'on peut être considéré comme un être rationnel, mais cela sort du champ du cours.

Orale fondamentale.

Mais voilà deux exemples que nous savons tous qu'il est bon d'agir catégoriquement dans la pratique, car c'est la question qui Kant nous donne (il faut être très généreux, il ne veut pas détruire tous les biens).

La première exemple que nous trouvons est celle de l'obligation. En effet, si à un peu plus de 100 ans de la fin de la vie, la personne mourra, son corps devient un moyen pour échapper à la mort, alors qu'en corps devrait être traité comme un être en soi. Mais le résultat n'est pas qu'il soit traité par Kant.

Pour ce qui est du mensonge, il ne peut également être toléré. Bien sûr, car c'est en contradiction la maxime du mensonge et que chacun se voulait à moitié dieu qu'il en a besoin, l'institution même de la guerre l'exigeant et cela dénaturant le chien. De plus, morts sont ceux à cause d'un être humain comme d'un moyen et non pas comme moyen, il est dit cependant dans à sa philosophie. L'on voit bien là que Kant se penche qu'à l'origine et non pas aux conséquences, car morts pourront parfois sauver une vie (p.ex. durant la 2ème guerre mondiale quand des gens envoient des fils et qu'on venait leur demander si'ils les avaient tués); cela reste idéale pour Kant.

Donc, l'on voit que la dignité humaine doit guider toutes nos actions et en tout temps, peu importe les conséquences engendrées.

Pour autant, Kant dit que dès que l'on accepte cela, il ne faut pas faire le respecter, mais il faut également le défendre et le promouvoir. Et en faisant cela, on donne un sens à notre vie, ce qui nous permet de vivre heureux (bien qu'il soit possible de vivre malheureux).

Masque \Rightarrow utilitarisme

- Maximisation du bonheur est un

problème

Question 2 :

Il convient tout d'abord de rappeler que les libertariens ont pour point l'absolutisme de leur philosophie la liberté individuelle dans toutes ses dimensions. Pour eux, nous sommes toutes et tous des adultes libres, consentants propriétaires de notre corps, capables de juger de nos biens, etc. Ils s'opposent à toute forme de régulation étatique, mais surtout à toute sorte de loi, soit les lois paternalistes (voulant à nos protéger de nous-mêmes, comme par exemple les lois sur le tabac et l'alcool), les lois moralisatrices (qui imposent l'opinion morale de la majorité, comme par exemple les lois interdisant la prostitution) et les lois redistributives à l'excès ou fiscales (qui imposent de manière tellement forte que cela pousse les gens du décret d'entreprendre).

Pour reprendre l'exemple de la prostitution, un libertarien penserait que la liberté individuelle doit primer, car chacun est propriétaire de son corps et il en fait ce qu'il veut. À l'inverse, un Kant s'y opposerait, car selon lui, on ne peut être propriétaire que d'une chose et non pas d'un corps, donc on ne peut pas rendre ce dernier.

Pour ma part, je suis plutôt enclin à suivre la position des libertariens, mais pas totalement. Je vais tenter de vous expliquer ma logique à travers divers exemples.

Pour ce qui est de la prostitution, j'y suis favorable, car chacun est propriétaire de son corps et donc peut faire ce qu'il veut, y incluant sa vente. Je tiens le même discours pour la vente d'organes (même si la personne se tue afin de les vendre), ainsi que pour le suicide (qu'il soit assisté ou non). De même pour le cas de cannibalisme consenti (comme ce fut le cas allemand où une personne avait signé un contrat stipulant qu'elle acceptait de se faire tuer et manger; l'autre partie qui a donc exécuté ce contrat s'est faite condamnée à la prison à vie, alors que selon moi, elle exécutait simplement un contrat valable, donc elle aurait dû se faire relaxer, d'autant plus qu'aucune base légale n'interdisait le cannibalisme consenti).

Mais j'en viens maintenant à l'exemple épique de la question pour

111 P

(OM) autrui les libertariens pour et nous vous diront qu'il faut accepter la GPA, car finalement il s'agit d'un contrat qu'entre deux adultes consentants, et que chacun fait ce qu'il veut de son corps, même laisser à des fins de procréation. C'est tout l'argumentation qui avait été utilisée dans la célèbre affaire "Mother of Baby M" dans laquelle la mère porteuse (qui avait forcément bien signé le contrat et reçu l'argent en contrepartie de ses services) n'avait finalement pas pu se résoudre à abandonner l'enfant qu'elle avait porté durant 9 mois.

Pour ma part, je suis d'accord avec les juges de cette affaire quand ils ont parlé de la vente d'un bébé, ce qui est une parodie très forte, mais tout à fait essentielle. À mon sens donc, l'on vend bien sûr un bébé, soit une autre personne; on offre avec la vie d'une autre personne. Bien que je sois d'accord avec les libertariens pour dire que l'on est propriétaire de son corps et qu'on peut le vendre, il me semble inacceptable de dire propriétaire d'un autre corps que le sien et le vendre, soit ce qui se déroule dans le cadre d'une GPA. Pour reprendre un adage populaire, la propre liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. Et à mon sens, la liberté d'autrui ^(celle de l'enfant) est clairement piétinée dans le cas d'une GPA.

C'est exactement à ce point que se situe ma divergence avec les libertariens sur "la propriété de son corps", alors que, comme Énoncé, je suis plutôt tendre à être d'accord avec leur position.

B